

Renseignements relatifs aux dépenses

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Frais de déplacement du personnel

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : janvier, février, mars 2023

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	44 563 \$